



Courriel : taxe@csrn.qc.ca
 Site Web : csrn.qc.ca

Service de la taxe scolaire

70, rue des Oblats Est, C.P. 908
 Rouyn-Noranda QC J9X 5C9
 Téléphone : 819 762-8161, poste 2221
 Télécopieur : 819 764-7177

Année d'imposition - Taxation year

2019-2020

Formulaire de choix relatif à l'imposition scolaire

Nom du propriétaire : _____

Adresse postale : _____

Adresse de la propriété - Property address

Matricule - Roll number
86042- _____ - _____ - _____ - _____

AVIS POUR FINS D'IMPOSITION SCOLAIRE

En vertu de la Loi sur l'instruction publique (art. 302 à 353), tous les propriétaires résidents ou non de lots vacants ou construits sont soumis au paiement de la taxe scolaire.

Afin d'apporter les corrections requises dans les dossiers, auriez-vous l'obligeance, après avoir indiqué par un « X » dans la case appropriée, de signer et de nous retourner ce formulaire.

NOTICE FOR TAXATION PURPOSE

By virtue of the Education Act. (art. 302 to 353), all property owners resident or non-resident of vacant lots or lots with buildings must pay school taxes.

In order to bring the records up to date, would you please do the following procedures. Place an " X " in the space provided. Sign and return this form.

Si vous avez des enfants fréquentant une école publique du niveau primaire ou secondaire du territoire, la taxe scolaire est payable à la commission scolaire où vos enfants sont scolarisés. Veuillez compléter cette section.

If you have children attending a public elementary or high school of the territory, the school taxes are payable to the school board where your children are educated. Please complete the following.

Prénom et nom de l'enfant / Name of child	Date de naissance / Date of birth	Nom de l'école fréquentée au 30 sept. Name of school on Sept. 30th
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

Si vous n'avez pas d'enfants fréquentant une école publique et que vous pouvez faire le choix AVANT LE 1er AVRIL de chaque année pour l'imposition de l'année subséquente, de payer la taxe scolaire à la commission scolaire francophone ou anglophone.

If you have no children attending a public school, you may choose BEFORE APRIL 1st of each year, for the next taxation year, to pay the school taxes to either the French or English school board.

Je choisis de payer à / I elect to pay to

Commission scolaire francophone / French school board
 Commission scolaire de Rouyn-Noranda

Commission scolaire anglophone / English school board
 Commission scolaire Western Québec de Gatineau

J'atteste que les renseignements donnés sont exacts / I hereby certify that the information given is true

 Signature (propriétaire / owner)

 Date

 Signature (co-propriétaire / co-owner)

 Date